

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Date de convocation :**

Le 07/05/2026

Nombre de délégués :

En service : 30
Présents : 32
Votants : 26

N°01CS020626

**Objet : Détermination du nombre
de Vice-Présidents**

Avis : favorable à l'unanimité

L'an deux mille vingt six

Le mardi deux juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Yannick SEVREE

Etaient présents :

M. Didier MOËLO (pouvoir de Mme LHERITIER), François OURY, M. Lionel RANVAL, Marc BOUVET, Alban LI-WOUNG-KI, Bertrand LANOISELÉE (pouvoir de Serge BONNIGAL), Pascal CONZETT, Christian PALCOWSKI, Antoine BECK, Gérard HERSANT, Pierre BOUQUIN, Patrice JOBARD, Fabien FLORENCE, Alain BESNARD, Didier THEVENOT, Denis LEMEASLE, Mathieu MARQUAILLE, Thierry MOREAU, Olivier LANOUX, Sébastien BONZON, Damien AVRIL, Benoît SIMON, M. Pascal POUSSE, Jérôme HERVET, Emilie TESSIER, Damien BEAUJOUAN, Brigitte PINEAU, Sébastien BRUNET, Philippe DENIAU, Jérôme HUARD, Mathieu FROMET

Etaient excusés :

Mmes Viviane DABIN, Catherine LHERITIER (pouvoir à Dider MOELO), Donfeng COUPEAU, Coralie PELLETIER, Mrs Laurent POULEAU, Denis LAUBERT, Gérald LECLERCQ, Jérôme BRASSEUR, Denis LESIEUR, Serge BONNIGAL (pouvoir à Bertrand LANOISELEE)

Etaient présents sans prendre part au vote :

Mmes Héroïse GORNARD, Christelle TOUZET et M. Valentin BAHÉ du SMB Cisse

Est nommé secrétaire de séance Monsieur François OURY

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse,

M. SEVREE, Président, rappelle que conformément à l'article 5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-présidents ne peut excéder 20 % de l'effectif total du comité syndical, soit 7 Vice-Présidents. Toutefois, le comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de cette application, sans toutefois excéder 30 % de l'effectif total, soit dix (10) Vice-Présidents.

Il indique que préalablement à la tenue du Comité Syndical d'Installation, les propositions de travail de l'exécutif sortant porte sur la création de cinq (3) postes de Vice-Présidents délégués.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- Valide la proposition du Président de porter à trois le nombre de vice-présidents siégeant au Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse,
- Demande au Président de bien vouloir procéder à l'élection des vice-présidents ;

